AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2120
FR0000066540-FS0661

10 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VM MATERIAUX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2014, la société anonyme de droit espagnol Bestinver Gestion, SGIIC[1] (Calle Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2014, le seuil de 5% du capital de la société VM MATERIAUX et détenir, pour le compte desdits fonds, 92 061 actions VM MATERIAUX représentant autant de droits de vote, soit 3,08% du capital et 1,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VM MATERIAUX sur le marché.

[1] Contrôlée par la société anonyme de droit espagnol Acciona. Bestinver Gestion déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 993 643 actions représentant 4 901 019 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.